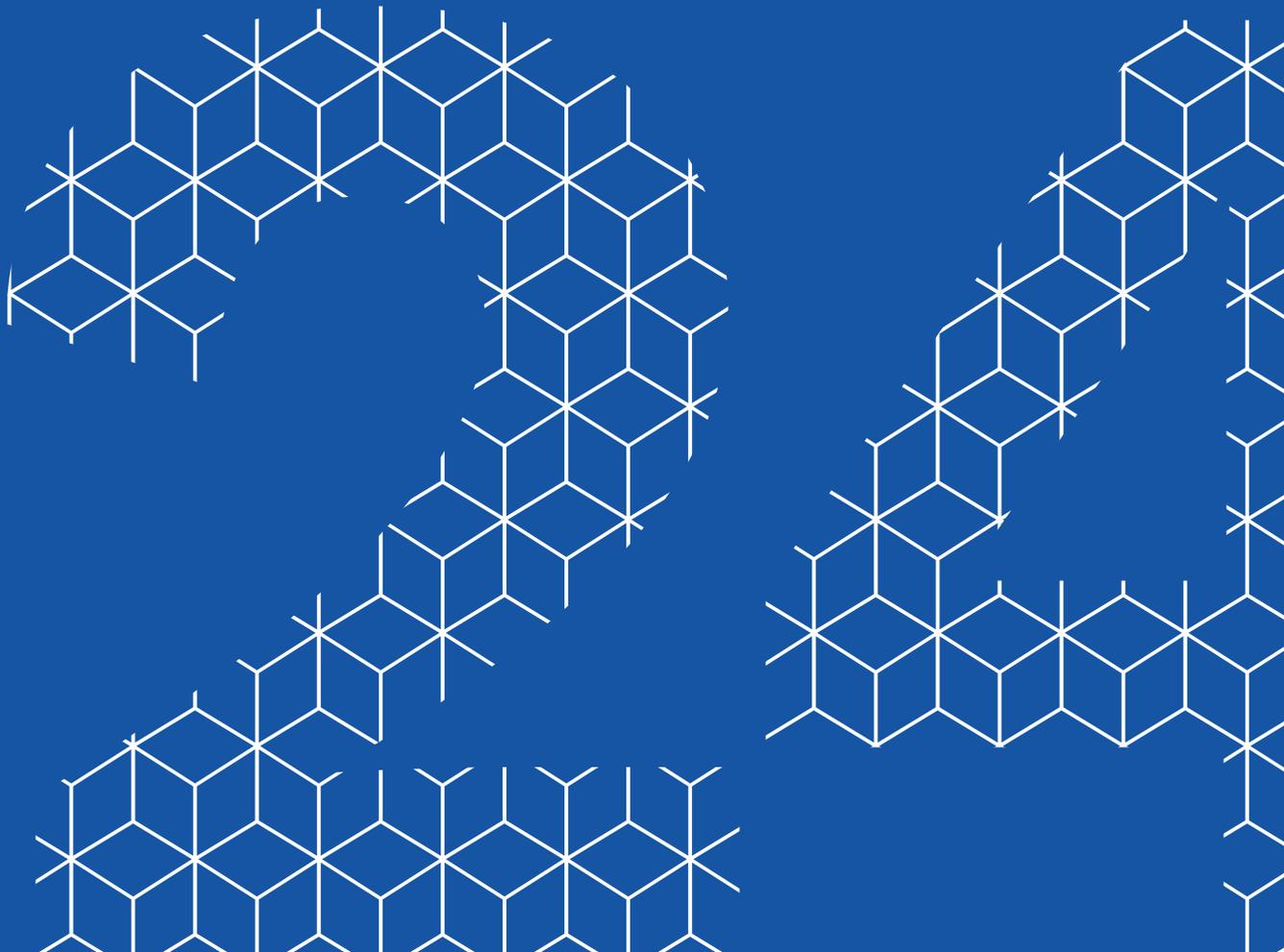


Rapport annuel 2024

KdK
cdc

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



Avant-propos

La souveraineté cantonale est garantie tant qu'elle n'est pas limitée par la Constitution ; la Confédération et les cantons s'entraident dans l'accomplissement de leurs tâches et collaborent entre eux. Ces deux dispositions constitutionnelles sont la clé de voûte de la coopération confédérale et soulignent le rôle essentiel des cantons. Durant l'année en revue, le partage des compétences et la collaboration ont, dans l'ensemble, bien fonctionné. Ce fut en particulier le cas lors des négociations avec l'Union européenne (UE), conduites par le Conseil fédéral et bouclées en 2024. Dans ce domaine comme dans d'autres, les cantons, pas plus que la Confédération, n'ont failli à leurs obligations. Nous avons été associés aux différentes démarches et nous sommes pleinement investis. Nous avons fait entendre notre voix, défendu nos intérêts et partagé notre expertise. La prospérité du pays est le fruit d'un effort commun : les cantons y travaillent ensemble ainsi qu'avec la Confédération, les villes et les communes. À ce titre, l'importance de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) n'est plus à démontrer.

Vous découvrirez dans ce rapport combien cette coopération est utile, judicieuse et nécessaire. La Confédération et les cantons ont initié une large opération de clarification de leurs prestations et de leurs tâches respectives afin de les désenchevêtrer et de gagner en efficacité. L'Administration numérique suisse a fait ses preuves ; grâce à une impulsion conjointe, la cyberadministration avance et des projets clés sont successivement lancés.

Un même souci de collaboration aux différents échelons de l'État prévaut en matière de développement territorial : nous travaillons de concert au Projet de territoire Suisse et à sa mise à jour.

Toutefois, il arrive que la machine se grippe. Qu'il soit question d'intégration des personnes étrangères et de leur insertion professionnelle ou qu'il s'agisse de maintenir les finances publiques à flot, une bonne politique ne peut se concevoir que collectivement et ne doit pas se faire aux dépens d'une partie ou de l'autre. Les cantons rappellent qu'ils tirent à la même corde que la Confédération et œuvrent à des solutions capables de rallier une majorité. Pour ce faire, ils doivent être associés à temps aux travaux et pouvoir faire valoir leurs doléances. Malheureusement, il en fut autrement du programme d'allègement budgétaire du Conseil fédéral.

Les gouvernements cantonaux m'ont reconduit l'an dernier à la présidence de la CdC pour les représenter. Je tiens à leur exprimer ma profonde gratitude. Je continuerai de veiller à ce que les cantons défendent conjointement et efficacement leurs intérêts. Je remercie également toutes les personnes qui me soutiennent dans cette tâche exigeante : les membres du Bureau ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général.



Markus Dieth
Conseiller d'État, président de la CdC

« Les cantons sont, avec la Confédération, les villes et les communes, les piliers du système fédéral suisse. Aucune collectivité ne peut agir avec succès sans les autres. Nous sommes des partenaires institutionnels et œuvrons ensemble au bien du pays. Seule une bonne collaboration nous permettra de relever les défis qui nous attendent. »

Markus Dieth



Sommaire

04 Dossiers prioritaires 2024



04
Politique européenne



06
Péréquation financière et répartition des tâches



08
Politique d'intégration



10
Cyberadministration /
Numérisation



12
Projet de territoire Suisse



14
Financement uniforme des
prestations de santé

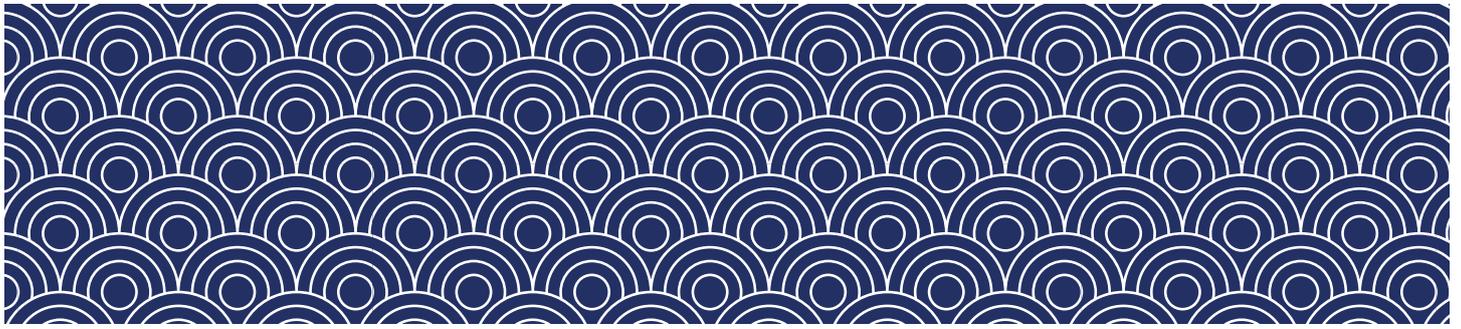
15 En bref

16 Participation au processus politique

18 Collaborations

20 Portrait

22 Comptes 2024



Négociations avec l'UE : un engagement cantonal à la hauteur des enjeux

Les négociations avec l'Union européenne (UE) ont pu être lancées et bouclées durant la même année 2024. Partenaires crédibles de la Confédération en matière de politique extérieure, les cantons n'ont pas manqué à l'appel et se sont fortement impliqués dans le processus.

Depuis sa fondation en 1993, la CdC défend les intérêts des cantons en matière de politique européenne. Elle n'a pas ménagé ses efforts durant l'année en revue. Le 2 février 2024 déjà, les gouvernements cantonaux se sont réunis en Assemblée plénière extraordinaire pour **prendre position** sur les lignes directrices proposées par le Conseil fédéral en vue de **nouvelles négociations avec l'UE**. Ils ont estimé que le projet répondait, dans l'ensemble, aux attentes et aux préoccupations des cantons. Les gouvernements cantonaux ont soutenu l'approche visant à régler les éléments institutionnels (reprise dynamique du droit européen, règlement des différends, surveillance de l'application) séparément dans chaque accord et ont salué le fait que les règles de l'UE concernant les aides d'État n'aient de répercussions que dans les domaines faisant l'objet d'un accord d'accès au marché (transport aérien, transports terrestres et électricité). Les cantons ont jugé primordiale une association ra-

pide de la Suisse aux programmes de l'UE dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation et se sont déclarés favorables sur le fond à de nouveaux accords (électricité, sécurité alimentaire, santé).

Le 8 mars, le Conseil fédéral a adopté son mandat et les négociations ont pu être officiellement lancées le 18 mars. Conformément au souhait exprimé en février, **les cantons ont été associés aux pourparlers**. Cet engagement a été assumé par la CdC ainsi que par les conférences inter-cantoniales sectorielles concernées. Le processus a été coordonné par la **Commission Europe** de la CdC, présidée par le ministre jurassien Jacques Gerber, au fil de ses séances (7 mars, 18 avril, 3 juin, 11 juillet, 19 août, 19 septembre, 3 octobre, 4 novembre, 5 décembre). Les cantons ont participé à tous les modules ayant une incidence sur leurs compétences (questions institutionnelles, aides d'État, immigration et déta-

« La collaboration constructive des cantons aux négociations avec l'UE témoigne de la force de notre fédéralisme. Elle contribue à trouver des solutions dans l'intérêt du pays. Il s'agit maintenant d'étudier comment mettre en œuvre en Suisse les résultats obtenus dans le cadre des négociations. »

Olivier Curty, conseiller d'État
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
du canton de Fribourg



« Dans un monde marqué par des tensions géopolitiques croissantes, les valeurs démocratiques portées par le Conseil de l'Europe sont plus essentielles que jamais. Les cantons et les communes jouent un rôle clé : la démocratie et le fédéralisme y permettent aux citoyennes et citoyens de prendre une part active à l'organisation de leur cadre de vie. »

Norman Gobbi, conseiller d'État
Département des institutions du canton du Tessin



chement des travailleurs, transports terrestres, programmes FRI, électricité, santé) et ont été régulièrement informés de l'avancée des autres dossiers. Au total, ils ont pris part à une bonne centaine de séances. Ils étaient également associés, avec les partenaires sociaux, aux différents travaux d'accompagnement et de mise en œuvre sur le plan intérieur.

Le 20 décembre, le Conseil fédéral a annoncé le bouclage matériel des pourparlers. Dans une première réaction, les gouvernements cantonaux ont pris acte avec satisfaction du respect du calendrier prévu et constaté que le résultat des négociations s'inscrivait dans le périmètre défini par leur prise de position du 2 février. Une analyse minutieuse du contenu de l'ensemble du paquet se poursuit avant que les cantons ne prennent formellement position dans le cadre de la procédure de consultation. Tous les gouvernements cantonaux ainsi que les conférences intercantionales sectorielles sont associés à la démarche.

Le Secrétariat général de la CdC (SG CdC) gère le secrétariat de la **délégation des cantons et des communes au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)**. La délégation est conduite par le ministre jurassien David Eray. Elle se compose de six titulaires et de six suppléant·es.

Lors de la 46^e session du Congrès, du 26 au 28 mars 2024, le conseiller communal de Duggingen (BL) Matthias Gysin et la syndique de Veytaux (VD) Christine Chevalley ont présenté

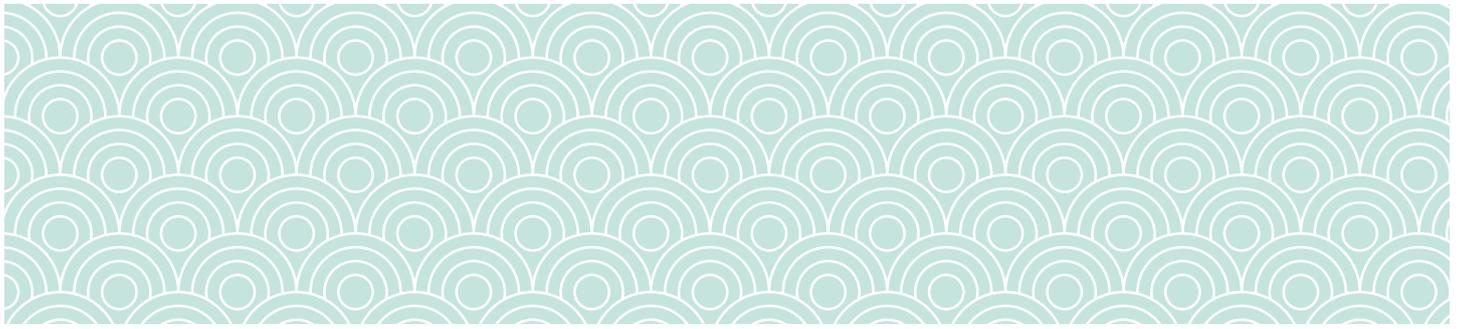
des recommandations à l'attention respectivement de la Moldavie et d'Andorre. Le 31 mars, David Eray a conduit la mission organisée par le CPLRE pour observer les **élections locales turques**. Malgré certaines lacunes lors de la campagne, le scrutin a été globalement bien organisé et a respecté la volonté des électeurs. Le ministre jurassien a présenté son rapport et les recommandations afférentes lors de la 47^e session du Congrès, qui s'est tenue du 15 au 17 octobre 2024. En parallèle, il a remis aux autorités gouvernementales turques une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès (modifications législatives empêchant de remplacer les maires destitués par des administrateurs désignés et non-élus).

Durant l'année en revue, le conseiller communal de Lugano (TI) Paolo Beltraminelli a été nommé vice-président de la Commission de la gouvernance du CPLRE. Le conseiller d'État tessinois Norman Gobbi a pour sa part représenté la CdC aux Assises des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux organisées les 12 et 13 septembre à l'occasion des 30 ans du Congrès.



Pour en savoir davantage
www.cdc.ch

Preuve de l'importance du dossier européen, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent régulièrement depuis 2012 dans le cadre du Dialogue Europe pour échanger des informations. En 2024, ces réunions ont eu lieu les 15 février, 13 mai, 13 juin, 23 août, 11 novembre et 9 décembre.



Désenchevêtrer les tâches de la Confédération et des cantons permettra de gagner en efficacité

Cap sur une répartition plus claire des tâches entre la Confédération et les cantons : le projet « Désenchevêtrement 27 » a été officiellement lancé en 2024. Les gouvernements cantonaux se sont également prononcés sur l'efficacité de la péréquation financière nationale.

La réforme de 2008 a permis de clarifier la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Pour bien fonctionner, un État fédéral doit délimiter explicitement les missions des différents échelons et en préciser le financement. Seule une définition limpide des responsabilités permet d'accomplir les tâches publiques avec efficacité et dans la transparence. En vertu du principe de subsidiarité, la Confédération ne doit assumer que les tâches qui excèdent les possibilités des cantons (ou des communes). Conformément à celui de l'équivalence fiscale, la collectivité qui bénéficie d'une prestation de l'État doit en assumer les coûts et peut en arrêter les modalités.

Les années passant, on a toutefois constaté un nouvel enchevêtrement des tâches et de leur financement. Aussi, en juin 2024, le Conseil

fédéral et les gouvernements cantonaux ont-ils adopté un [mandat conjoint](#) en vue d'un réexamen global. Le projet « [Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons](#) » englobe une vingtaine de domaines et devrait être bouclé à la fin 2027. Des options de mise en œuvre seront présentées au printemps 2026.

Soucieux de mener l'opération à bien et dans les meilleures conditions, les cantons ont fait part de leur perplexité lors de la [publication en septembre 2024](#) du rapport du groupe d'experts chargé du [réexamen des tâches et des subventions fédérales](#). Tout en soulignant leur intérêt à voir les finances fédérales assainies, les cantons ne souhaitent pas que le programme d'allègement budgétaire de la Confédération se solde par de simples transferts de tâches qui ne

« La péréquation financière est garante de cohésion nationale. Cet instrument de rééquilibrage solidaire s'appuie sur des évaluations approfondies. Nous devons veiller à ce qu'il fonctionne le mieux possible, à la satisfaction de tous les cantons. »

Ernst Stocker, conseiller d'État
Direction des finances du canton de Zurich



« Des tâches clairement réparties, ce sont aussi des responsabilités sans ambiguïté. Tout comme la Confédération, les cantons agissent de manière plus efficace dès lors que leur compétence est établie pour l'exécution d'une mission et pour son financement. C'est pourquoi nous nous engageons à démêler l'écheveau qui s'est reformé au fil des années. »

Nathalie Fontanet, conseillère d'État

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
du canton de Genève



dégagent aucune économie réelle et entravent le projet commun de désenchevêtrement. Le Conseil fédéral a défini la marche à suivre fin septembre et mis son projet en consultation fin janvier 2025. Les gouvernements cantonaux ont pris position le 14 mars 2025.

La répartition des tâches est étroitement liée à la **péréquation financière nationale**, elle aussi issue de la réforme de 2008. L'efficacité du système péréquatif est régulièrement analysée dans des rapports pluriannuels. Lors de l'Assemblée plénière du 21 juin 2024, les gouvernements cantonaux ont **pris position** sur le **rapport portant sur la période 2020-2025**. D'une manière générale, la péréquation fonctionne bien. L'optimisation opérée en 2020 sous l'impulsion des cantons a porté ses fruits. L'introduction d'une dotation minimale garantie de 86,5% a renforcé

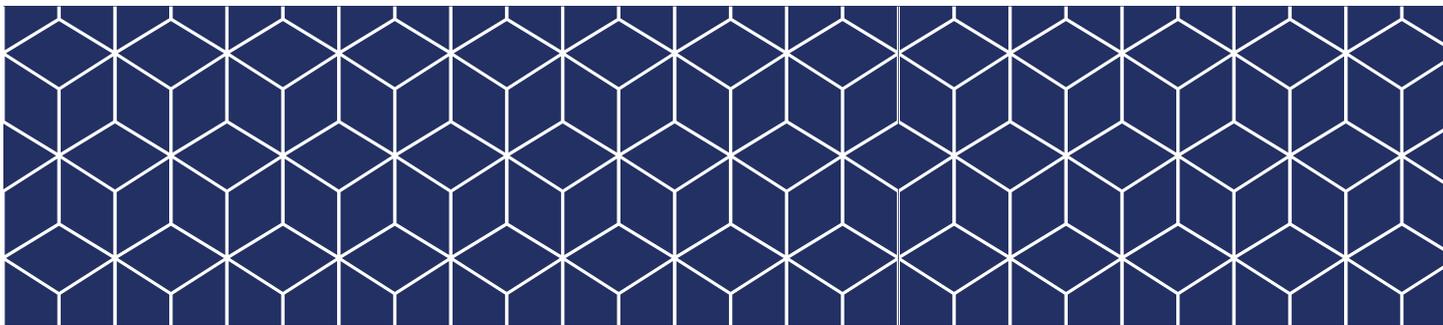
la fiabilité du système pour les cantons à faible potentiel de ressources. L'adaptation annuelle de la péréquation des ressources à l'évolution des disparités entre les cantons est également à saluer.

Les disparités dans l'espace intermédiaire où se retrouve la grande majorité des cantons ont diminué depuis 2008. Dans le même temps toutefois, l'écart s'est creusé entre les cantons aux plus faibles et aux plus forts potentiels de ressources, ce qui inquiète les gouvernements cantonaux.



Pour en savoir davantage

www.cdc.ch



Statut de protection S: le système de malus sème le trouble

La CdC coordonne la politique d'intégration au niveau inter-cantonal. Au cœur des débats en 2024 : le système de malus financier en lien avec les personnes bénéficiant du statut de protection S, dont le Conseil fédéral examine l'introduction.

Le 22 janvier 2024, le Secrétariat général de la CdC (SG CdC) a été auditionné par le groupe chargé d'évaluer le **statut de protection S**. De nombreuses questions de fond ont été abordées, en particulier les différences de réglementation entre ce statut et l'admission provisoire. Les gouvernements cantonaux estiment que des mesures d'intégration doivent être prévues pour les personnes bénéficiant du statut S, même si elles sont appelées à retourner dans leur pays. Ils demandent donc la création d'une base juridique idoine.

Lors d'une conférence de presse tenue le 8 mai, le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP) Beat Jans et le vice-président de la CdC Christoph Ammann ont présenté un ensemble de mesures visant à faciliter **l'insertion professionnelle** des personnes au bénéfice du statut S. Le même jour, le Conseil fédéral créait la surprise en chargeant le DFJP d'examiner d'ici fin mai 2025 des adaptations du programme S afin d'encourager financièrement les cantons à

intégrer ces personnes sur le marché du travail. L'accent a été mis sur l'introduction d'un **système de malus** sanctionnant les cantons qui ne respectent pas les objectifs fixés par le Conseil fédéral, à savoir un taux d'emploi de 40% en 2024 et de 45% en 2025. Les gouvernements cantonaux ont condamné cette proposition et invité, par courrier du 24 mai, le Conseil fédéral à un Dialogue confédéral. Leur position a été communiquée par le SG CdC au sein d'un groupe de travail mis en place par le Secrétariat d'État aux migrations pour étudier la question. Le 19 décembre, une délégation cantonale, conduite par les vice-présidents de la CdC, s'est entretenue avec le chef du DFJP. Elle a souligné l'ampleur de l'incompréhension des cantons face au mandat d'examen du Conseil fédéral: une insertion professionnelle dépend de nombreux facteurs sur lesquels les cantons ne peuvent pas influencer seuls.

Lors des Assemblées plénières de septembre et de décembre, les gouvernements cantonaux ont

« L'intégration des étrangers fonctionne bien en Suisse. Plus de trois migrant·es sur quatre ont un emploi. Ce taux compte parmi les plus élevés de l'OCDE. La contribution des programmes cantonaux d'intégration (PIC) à ce succès est décisive. »

Christoph Ammann, conseiller d'État, vice-président de la CdC
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne



« L'Agenda Intégration, introduit en 2019, porte ses fruits. Les personnes venues chercher protection en Suisse se familiarisent avec nos langues nationales, un nombre bien plus important de jeunes suivent un apprentissage et l'insertion professionnelle fonctionne bien mieux qu'il y a dix ans. Ce résultat témoigne de l'engagement des cantons à mettre en œuvre une stratégie élaborée conjointement avec la Confédération. »

Florence Nater, conseillère d'État, vice-présidente de la CdC
Département de l'économie et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel



été informés de l'état d'avancement de la **stratégie globale en matière d'asile**, lancée en juillet par le conseiller fédéral Beat Jans de concert avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CC-DJP). À la lumière des enseignements tirés à ce jour, un comité sur l'asile largement représentatif examinera la stratégie en place et la modifiera si nécessaire. Il définira ensuite des pistes

d'action et des mesures permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Le vice-président de la CdC siège au sein du comité. Une conférence nationale sur l'asile est prévue à l'automne 2025.



Pour en savoir davantage
www.cdc.ch

Le SG CdC gère le secrétariat de la **Conférence suisse des délégués et déléguées à l'intégration (CDI)**. Lors de son Assemblée de printemps, la CDI s'est penchée sur les problèmes rencontrés par les migrantes en situation précaire et le soutien que peut fournir l'encouragement spécifique de l'intégration. À l'automne, le Secrétariat d'État aux migrations a présenté un bilan de cinq ans d'Agenda Intégration Suisse. Autres sujets importants abordés : le statut et le programme S, la nouvelle stratégie globale en matière d'asile, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ou la situation des mineures non accompagnés.

 [Rapport annuel de la CDI](#)



Effort constant des cantons en vue de renforcer l'administration numérique

La transformation numérique de l'administration est une tâche de première importance aux yeux des cantons. La définition et le financement de projets clés continuent de rythmer l'agenda. De nouveaux jalons seront bientôt posés pour l'avenir de l'ANS.

Opérationnelle depuis janvier 2022, **[l'Administration numérique suisse \(ANS\)](#)** permet de conjuguer les efforts fédéraux, cantonaux et communaux sur la base d'une convention cadre de droit public. Elle est gérée et pilotée conjointement par la Confédération et les cantons. Le secrétariat de l'organisation est installé à la Maison des cantons et placé sous la direction de Peppino Giarritta. Du point de vue administratif, les collaboratrices et collaborateurs de l'ANS sont rattachés au Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF). Les cantons sont représentés au sein des principaux organes (direction politique, direction opérationnelle, assemblées des délégués). L'ANS regroupe les activités relevant auparavant de l'organisation Cyberadministration suisse et de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI). Cette dernière a été dissoute en 2024 après que les activités dont elle s'acquittait encore ont été transférées à l'ANS.

Un des buts de l'Administration numérique suisse est d'accélérer le passage à la cyberadministration et de lancer des projets clés, qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse ». Les besoins financiers pour les années 2024 à 2027 sont estimés à 116 millions de francs. La Confédération prend à sa charge deux tiers des fonds nécessaires et les cantons un tiers. L'Assemblée plénière du 21 juin 2024 a approuvé la répartition des contributions 2025 pour les **projets numériques urgents**. Sur 24,1 millions, 10,8 millions sont destinés aux mesures liées à la mise en œuvre d'un guichet électronique, 5,7 millions à la promotion d'une utilisation des données créant une plus-value, 4,8 millions au développement des prestations administratives numériques pour toute la Suisse, deux millions au nuage informatique, et 800 000 francs à l'e-ID et au permis de conduire numérique.

« La population, l'économie et l'administration profitent des projets communs développés au sein de l'ANS. Ainsi, le service d'authentification AGOV permet de s'identifier auprès des autorités, une démarche importante pour remplir sa déclaration d'impôt ou pour demander un permis de construire. Ce service est déjà disponible dans sept cantons. La numérisation facilite aussi l'accès aux renseignements sur les poursuites à l'échelle nationale. »

Markus Dieth, conseiller d'État, président de la CdC
Département des finances et des ressources du canton d'Argovie



« Misant sur l'innovation, les cantons font sans cesse œuvre de pionniers dans la transformation numérique de l'administration – un atout du fédéralisme. En Thurgovie, à compter du printemps 2025, les particuliers peuvent commander en un clic des extraits du registre des poursuites. Une première suisse. Les documents sont authentifiés et disponibles en 10 minutes. De tels projets pilotes illustrent la nécessité d'une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes et d'investir dans la numérisation en garantissant de concert les crédits nécessaires. »

Walter Schönholzer, conseiller d'État
Département de l'intérieur et de l'économie du canton de Thurgovie



Le rôle et les compétences de l'organisation commune pourraient évoluer ces prochaines années. D'ici fin 2025, le Conseil fédéral et la CdC entendent prendre une décision de principe sur **l'avenir de l'ANS**. L'objectif est un impact renforcé en matière de numérisation aux trois échelons de l'État. Des adaptations du cadre juridique, dans une optique plus contraignante, sont également à l'étude. L'Assemblée plénière du 20 décembre a pris acte des travaux en cours. Des variantes de mise en œuvre seront soumises, pour avis, aux collectivités responsables et aux partenaires. La CdC devrait pouvoir prendre position le 19 septembre 2025. Le choix d'une variante par l'organe de direction politique de l'ANS devrait intervenir fin octobre avant décision formelle du Conseil fédéral et de la CdC en décembre.

Parmi les projets clés de numérisation figure la mise sur pied d'un **service national des adresses**, un dossier traité par les Chambres fédérales. La décision prise par le Conseil national en février 2024 de renvoyer sa copie au Conseil fédéral a suscité l'inquiétude des cantons. Reporter l'examen du projet ferait perdre du temps et de l'argent : la recherche d'adresses augmente les frais, allonge les procédures, occasionne de nombreux retours de courrier et engendre des blocages dans l'administration. Une **position cantonale** a été adoptée lors de l'Assemblée plénière du 21 juin. En mars 2025, le Conseil national a finalement rejeté la proposition de renvoi.

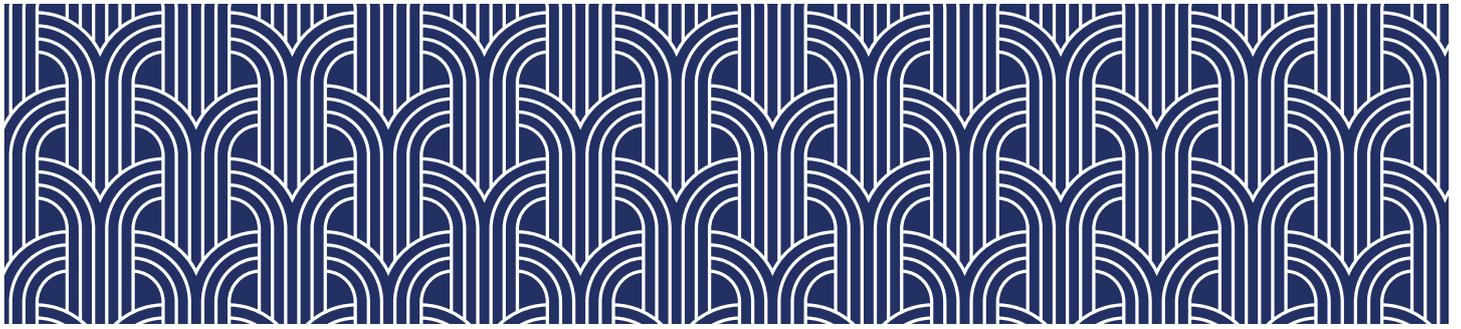


Pour en savoir davantage
www.cdc.ch

« Dans les cantons aussi, le quotidien est toujours plus numérique. Pour répondre au mieux aux besoins actuels de la population et de l'économie, les Grisons ont activé un portail électronique en novembre 2024. Grâce à cette plateforme, les services administratifs sont disponibles en ligne. Cette offre sera progressivement élargie. »

Martin Bühler, conseiller d'État
Département des finances et des affaires communales du canton des Grisons





Définir à quoi ressemblera la Suisse en 2050

Depuis douze ans, le [Projet de territoire Suisse](#) sert de cadre d'orientation aux activités d'aménagement du territoire déployées par la Confédération, les cantons et les communes. Il va désormais être mis à jour et complété.

En Suisse, le sol est une ressource limitée. Avec la croissance démographique et économique, les besoins en espace augmentent. Le [Projet de territoire Suisse](#) doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision pour les activités à incidence territoriale aux échelons fédéral, cantonal et communal. Il a été mis sur pied à l'initiative du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), de la CdC, de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), de l'Union des villes suisses (UVS) et de l'Association des Communes Suisses (ACS).

Depuis 2012, la situation a beaucoup évolué. Une mise à jour s'est donc imposée. L'objectif est d'élaborer un projet présentant [la Suisse telle qu'elle devrait être en 2050](#). Le 22 mars 2024, l'Assemblée plénière de la CdC a donné son aval aux grandes orientations de la mise à jour. De nouveaux thèmes sont abordés tels que la pro-

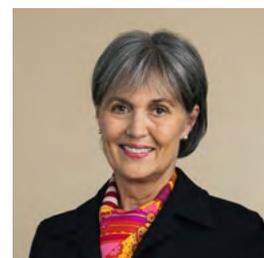
duction d'énergie, la croissance démographique rapide, la pénurie de logements ou l'adaptation au changement climatique. Une consultation a été lancée en décembre. La version finalisée devrait être adoptée par les organisations partenaires d'ici fin 2025.

Six objectifs sont définis : multiplicité d'espaces et de régions attractifs et unis ; connexion à l'intérieur et vers l'extérieur ; assurer durablement les ressources naturelles fondamentales ; offrir dans toutes les régions un cadre de vie de qualité et porteur d'identité ; efficacité de la mobilité et de l'approvisionnement énergétique, qui doivent ménager l'environnement et le climat ; espace offert pour les activités économiques et l'habitat durables dans toutes les régions.

La Confédération, les cantons, les villes et les communes veulent atteindre ces objectifs à l'aide de **trois stratégies**. Premièrement, la Suisse doit continuer de miser sur la polycentralité et sur les coopérations. Deuxièmement, elle

« Le [Projet de territoire Suisse](#) permet à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes d'agir de manière coordonnée. C'est pourquoi il est judicieux de le mettre à jour régulièrement et d'accorder l'attention nécessaire à des thèmes tels que le changement climatique, la biodiversité ou l'approvisionnement énergétique. »

Silvia Thalmann-Gut, conseillère d'État
Direction de l'économie du canton de Zoug



doit garantir les bases naturelles nécessaires à la vie ainsi qu'une qualité élevée du bâti et des paysages. Troisièmement, la Suisse doit offrir des espaces pour la croissance de l'économie et de la population et organiser la mobilité et l'approvisionnement en électricité dans le respect de l'environnement.

Le projet contient également des cartes qui illustrent la manière d'utiliser durablement le sol ainsi que d'autres ressources. **Douze territoires d'action** suprarégionaux ont été délimités : quatre reposant sur de grands centres urbains (Espace métropolitain zurichois, Espace métropolitain trinational bâlois, Espace métropolitain lémanique transfrontalier, Région capitale suisse), cinq reposant sur un réseau de villes moyennes et petites (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, Région internationale du Lac de Constance), ainsi que trois territoires d'action de l'espace alpin (Gothard, Alpes occidentales, Alpes orientales).



Pour en savoir davantage

www.cdc.ch



Vers un financement uniforme des prestations de santé

La maîtrise de la hausse des coûts de la santé est un enjeu majeur, tant pour la Confédération que pour les cantons. Après de longues années de débats parlementaires, un pas décisif a été franchi avec l'adoption par le peuple du financement uniforme des prestations.

La Confédération et les cantons souhaitent augmenter l'efficacité et l'efficience de la prise en charge des patientes. Après 14 ans de travaux, les Chambres fédérales ont adopté en décembre 2023 une [modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie \(LAMal\)](#) prévoyant un **financement uniforme** des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation. Répondant à une exigence des cantons, la réforme englobe également les prestations de soins des organismes d'aide et soins à domicile et des établissements médico-sociaux (EMS).

Actuellement, les cantons prennent en charge au moins 55 % des coûts lorsqu'il s'agit du secteur stationnaire alors que le secteur ambulatoire relève uniquement des assureurs. Par ailleurs, trois sources sont prévues pour financer les prestations de soins: l'assurance-maladie verse une contribution fixe qui est complétée par une contribution limitée des assurées, le financement résiduel incombant aux cantons. À l'avenir, la même clé de financement entre les caisses-maladies et les cantons prévaudra pour toutes les prestations LAMal. Après une phase transitoire de quatre ans, le pourcentage de la contribution cantonale à l'échelle suisse sera d'au moins 26,9 %.

Réunis en Assemblée plénière le 20 septembre 2024, les gouvernements cantonaux ont [pris position](#) sur cette réforme. Ils estiment que cette modification de la LAMal, fruit d'un compromis, répartit les coûts de la santé de manière équitable entre assurées et contribuables. Elle permettra de lever plusieurs freins actuels à la maîtrise des coûts. Elle favorisera la coopération entre les fournisseurs de prestations tout au long de la chaîne de traitement ainsi que le transfert des prestations hospitalières vers l'ambulatoire. Le 24 novembre, l'objet a été accepté en votation populaire (53,31% de OUI).

La CdC sur plusieurs fronts

Optimisation de la gestion de crise

La pandémie de COVID-19 a conduit la Confédération et les cantons à se pencher sur les **possibilités d'optimiser la gestion de crise**. De nouveaux outils sont disponibles. Basés sur l'analyse transversale de l'ensemble des évaluations cantonales de la gestion de crise durant la pandémie, des tableaux synoptiques ainsi que des listes des éléments à vérifier (« checklists ») portant sur quatre volets (organisation de crise, communication à la population, information et association des communes et des parties prenantes, plans de pandémie cantonaux) ont été mis en 2024 à la disposition des administrations cantonales. Le 21 juin, l'Assemblée plénière de la CdC a par ailleurs pris position sur le projet d'ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale, qui règle également l'implication des cantons. Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance en décembre.

30 ans de la CdC: clôture symbolique avec la jeunesse

La CdC a clôturé les festivités liées à son 30^e anniversaire, célébré en 2023, par une rencontre entre le Bureau et la jeunesse du pays le 9 février 2024 à la Maison des cantons, à Berne. Les participants ont procédé ensemble au **scellement symbolique d'une capsule temporelle** renfermant les vœux formulés par des dizaines de jeunes pour l'avenir de la Suisse et du fédéralisme à l'horizon 2093. Tirant un bilan positif de la **délocalisation de ses assemblées plénières**, la CdC a décidé de poursuivre sur la lancée en invitant une fois par an les représentant·es des gouvernements cantonaux hors des murs de la ville de Berne. Le 20 décembre, le président Markus Dieth a ainsi accueilli ses homologues à Aarau, chef-lieu de son canton.

JO 2038: les cantons prêts à s'engager

Les gouvernements cantonaux voient d'un bon œil la tenue en Suisse des **Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2038**. Le 21 juin 2024, l'Assemblée plénière a apporté son soutien de principe à la candidature helvétique. Le 20 décembre, elle a approuvé la proposition d'organisation de projet portée par les pouvoirs publics. La CdC, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (et éventuellement d'autres conférences) ainsi que les cantons d'accueil et les sites hôtes délégueront des représentantes dans les organes prévus.

Cap sur la Conférence nationale sur le fédéralisme

Les préparatifs relatifs à la **7^e Conférence nationale sur le fédéralisme**, qui se tiendra les 13 et 14 novembre 2025, sont allés bon train durant l'année écoulée. Le Secrétariat général de la CdC a été associé aux travaux conduits par le canton-hôte de Zoug: il a notamment mis à sa disposition un nouveau logo ainsi qu'un site Internet dédié. La conférence sera placée sous le thème « Pression centralisatrice – quel avenir pour le fédéralisme ? ». La CdC était également partie prenante aux **Journées fribourgeoises du fédéralisme**. La manifestation, organisée par l'Institut du Fédéralisme, a eu lieu les 2 et 3 septembre 2024 à l'Université de Fribourg et était consacrée à la répartition des compétences et des tâches au sein de l'État fédéral.

La CdC s'est impliquée dans le processus politique

Prises de position

Les prises de position de la CdC sont adoptées lors des Assemblées plénières. Une majorité qualifiée d'au moins 18 gouvernements cantonaux est requise. Le droit des cantons à prendre position individuellement est garanti.

Prise de position dans le cadre de la participation au processus de décision sur le plan fédéral (art. 45 Cst.):

21.06.2024

Prise de position relative au **rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020-2025 de la péréquation financière** entre la Confédération et les cantons. Les gouvernements cantonaux partagent l'appréciation du Conseil fédéral. D'une manière générale, la péréquation financière fonctionne bien: les disparités dans l'espace intermédiaire où se retrouve la grande majorité des cantons ont diminué depuis 2008. Dans le même temps toutefois, l'écart s'est creusé entre les cantons aux plus faibles et aux plus forts potentiels de ressources, ce qui inquiète les gouvernements cantonaux.

Prise de position dans le cadre de la participation des cantons aux décisions de politique extérieure (art. 55 Cst.):

02.02.2024

Prise de position commune relative au **projet de mandat de négociation avec l'Union européenne**. Les gouvernements cantonaux estiment que les lignes directrices répondent dans l'ensemble, aux attentes et aux préoccupations des cantons. Ils soutiennent le Conseil fédéral dans son intention de lancer des pourparlers et saluent sa volonté d'y associer les cantons. La prise de position a été approuvée par 24 cantons, celui de Schwyz a voté contre et celui de Nidwald s'est abstenu.

Prises de position dans le cadre de consultations concernant des actes législatifs importants (art. 147 Cst.):

21.06.2024

Prise de position concernant **l'ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale**. Les gouvernements cantonaux saluent la volonté de permettre à l'administration fédérale de répondre de manière plus efficace et efficiente aux situations de crise. Toutefois, ils regrettent que le projet ne propose pas une approche plus large et n'associe pas systématiquement les cantons s'ils sont touchés par une crise.

Prises de position en vue de scrutins populaires (art. 140 et 141 Cst.):

22.03.2024

Soutien à **l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales**. Les gouvernements cantonaux ont estimé que les six projets retenus étaient équilibrés sur le plan régional, se concentraient sur des tronçons particulièrement surchargés pour lesquels il était urgent d'apporter une solution et permettaient d'en éliminer les goulets d'étranglement. La réalisation de ces projets devrait s'inscrire dans une planification coordonnée dans les secteurs et tronçons où d'autres projets de mobilité, notamment ferroviaires, sont prévus. L'arrêté fédéral a été rejeté en votation populaire le 24 novembre.

22.03.2024

Soutien à la **loi fédérale relative à l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables**. Selon les gouvernements cantonaux, cette loi permettra d'accélérer le développement des énergies renouvelables indigènes et de renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse tout en respectant la législation en matière de protection de l'environnement et de la nature. L'objet a été accepté en votation populaire le 9 juin.

22.03.2024

Rejet de l'initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (**initiative d'allègement des primes**) ». De l'avis des gouvernements cantonaux, ce texte menace l'autonomie cantonale en matière d'organisation du système de réduction des primes. De plus, sa mise en œuvre ne serait pas viable sur le plan financier. Les cantons préfèrent miser sur des solutions ciblées. L'initiative a été rejetée en votation populaire le 9 juin.

22.03.2024

Rejet de l'initiative populaire « Initiative pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (**initiative pour un frein aux coûts**) ». Les gouvernements cantonaux estiment qu'il est certes nécessaire d'agir dans ce domaine, mais que cette initiative populaire n'est pas la bonne approche. L'initiative a été rejetée en votation populaire le 9 juin.

22.03.2024

Rejet de l'**initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »**. Les gouvernements cantonaux ont critiqué les effets d'une telle proposition : la marge de manœuvre permettant d'adopter des mesures de lutte contre les maladies transmissibles et d'opérer une pesée des intérêts privés et publics serait considérablement restreinte. L'initiative a été rejetée en votation populaire le 9 juin.

20.09.2024

Soutien au **financement uniforme des prestations dans le système de santé**. Cette réforme d'envergure devrait inciter à l'avenir aussi bien les cantons que les assureurs à promouvoir le transfert de prestations hospitalières vers l'ambulatoire, lequel est synonyme de maîtrise des coûts. Les gouvernements cantonaux ont jugé le projet équilibré et salué le fait qu'il englobe également les prestations de soin. La modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) a été acceptée en votation populaire le 24 novembre.

Auditions

En vertu de l'art. 17 al. 2 du règlement du Conseil des États, les commissions consultent les cantons sur l'applicabilité des actes de l'Assemblée fédérale, s'ils en font la demande. Avant le début de chaque session, le Bureau du Conseil des États envoie à la CdC une liste des objets du Conseil fédéral ainsi que des initiatives parlementaires et cantonales déposées. Après consultation des conférences sectorielles, la CdC informe le Bureau du Conseil des États des objets pour lesquelles telle conférence souhaite être entendue par telle commission. Les commissions du Conseil national invitent à leur gré les cantons ou les conférences à des auditions.

En 2024, les délégations de la CdC ont pris part aux auditions suivantes :

21.03.2024

CdF-N : Mesures d'allègement budgétaire prévues par la Confédération à partir de 2025

21.03.2024

Groupe chargé d'évaluer le statut de protection S

04.07.2024

CdF-É : Mesures d'allègement budgétaire prévues par la Confédération à partir de 2025

28.08.2024

CIP-É : Loi sur le service national des adresses

24.10.2024

CIP-N : Loi sur le service national des adresses

Collaborations

Émanation des gouvernements cantonaux, la CdC collabore étroitement avec plusieurs autorités et instances. Elle s'engage également au sein de plusieurs organisations transversales.

Conseil fédéral

Une fois par an, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent afin de faciliter l'échange d'informations et de points au plus haut niveau politique. Ce **Dialogue confédéral** permet d'aborder des thèmes importants touchant à la coopération et au fédéralisme. En 2024, la réunion s'est tenue le 8 novembre. Parmi les sujets abordés figuraient l'Administration numérique suisse (ANS), le projet « Désenchevêtrement 27 », la mise en œuvre de l'imposition minimale OCDE des multinationales, l'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) » ainsi que des questions relatives au statut S pour les personnes ayant fui l'Ukraine. D'autres rencontres peuvent être organisées dans le cadre d'un dialogue spécifique à chaque projet ou d'un dialogue présidentiel en cas de crise. Une réunion consacrée à la gestion de crise par la Confédération et des cantons a ainsi eu lieu le 23 août. Une seconde rencontre s'est tenue le 19 décembre pour évoquer l'introduction d'un système de malus dans le programme S ainsi que les répercussions du programme fédéral d'économies sur l'asile et l'intégration des étrangers. La CdC et le Conseil fédéral abordent la politique européenne lors du **Dialogue Europe** (cf. [page 4](#)).

Chambres fédérales

La CdC organise lors des sessions des Chambres fédérales un « **Stammtisch des cantons** » afin d'entretenir les relations réciproques et d'intensifier les échanges de points de vue. Des membres des gouvernements cantonaux et du Conseil des États, ainsi que des membres du Conseil national ayant siégé dans un exécutif cantonal, y abordent des sujets d'actualité. Au menu des quatre Stammtisch de 2024 : la politique européenne, la formation, la recherche et l'innovation, la péréquation financière, les mesures d'assainissement budgétaire et le dé-

senchevêtrement des tâches ainsi que la modification de la loi sur l'énergie visant à simplifier et accélérer les procédures d'autorisations liées aux grandes installations d'énergie renouvelable.

Le Bureau du Conseil des États et le Bureau de la CdC se rencontrent en outre deux fois par an pour aborder des sujets politiques d'actualité ou des questions de collaboration. Ils ont débattu les 4 mars et 16 septembre des sujets suivants : politique européenne, initiatives populaires en lien avec la santé, approvisionnement en électricité et énergies renouvelables, aménagement des routes nationales, loi sur les épidémies, péréquation financière, examen des tâches et des subventions, projet « Désenchevêtrement 27 ».

Collaborations intercantionales

La CdC entretient des contacts étroits, via des rencontres régulières, avec les autres conférences intercantionales (conférences des directeurs et conférences gouvernementales régionales). Chaque année, une **séance présidentielle** ainsi qu'un **colloque** de deux jours réunissent les présidentes des conférences des directeurs et de la CdC. Ces rencontres ont permis de discuter, sur la base entre autres du tableau de bord du fédéralisme, des dossiers sensibles pour les différentes conférences, dont la politique européenne, la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la sécurité énergétique, le statut de protection S et la situation en matière d'asile, le financement moniste des prestations de soins, les messages FRI et culture 2025-2028, l'échange de données de police au niveau national, la mise en œuvre du projet OCDE/G20 d'imposition de l'économie numérique, les initiatives populaires sur l'allègement des primes et sur l'impôt sur les successions ainsi que la pérennisation du soutien financier à l'accueil extra-familial pour enfants. La **Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoseCo)** permet de coordonner le suivi

des dossiers et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations.

Conférence tripartite

La CdC soutient la Conférence tripartite (CT) aux côtés du Conseil fédéral, de l'Union des villes suisse et de l'Association des Communes Suisses. Elle gère son secrétariat. La CT a siégé les 17 juin et 22 novembre. Le Groupe de travail technique tripartite a tenu deux séances, le 7 mai et le 12 septembre.

Le projet « **Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations** » vise à attirer l'attention sur l'importance de cette thématique. Il a abouti à la publication du rapport final « Examen de la mise en œuvre du droit fédéral dans le domaine de la biodiversité et de la qualité du paysage » ainsi que de brochures dédiées aux bonnes pratiques expérimentées aux quatre coins du pays.

La CT souhaite intensifier la **collaboration entre acteurs étatiques** et non étatiques et ainsi promouvoir un développement vers l'intérieur de qualité. Un dialogue au niveau technique a permis s'accorder sur une approche commune ainsi que sur un programme. Les résultats ont été abordés lors d'un atelier en décembre, avant la rédaction d'un rapport de synthèse. En 2025, il s'agira de se positionner sur la poursuite éventuelle du dialogue et son orientation future.

Le 17 juin, la CT a approuvé le projet « **Coordination tripartite dans la mise en œuvre de l'agenda 2030** » destiné à renforcer cette collaboration en s'appuyant sur les expériences tirées lors de projets tripartites en cours ou récemment achevés et en lien avec le sujet. L'objectif est d'identifier les facteurs de réussite et d'élaborer des recommandations. Un premier atelier a eu lieu en novembre. Les résultats sont attendus en 2025. La CT a par ailleurs défini les grandes lignes de l'organisation début 2026 d'une **conférence nationale dédiée au vivre-ensemble et à la cohésion**.

Visites

Délégations en visite

La CdC reçoit chaque année des délégations suisses et étrangères intéressées par le fédéralisme, le système politique helvétique ou la péréquation financière. Les visites suivantes ont été organisées en 2024 :

09.02.2024

Rencontre entre le Bureau de la CdC et une délégation de jeunes

26.02.2024

Accueil du Bureau du Grand Conseil du canton d'Argovie

12.11.2024

Visite d'une délégation de Chypre

Portrait

Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'organe suprême de décision de la CdC. Elle se réunit quatre fois par an ou plus souvent en cas de nécessité (séances extraordinaires). Chaque canton y est représenté par un-e membre de son gouvernement et a droit à une voix. Ont participé à au moins une des Assemblées plénières (2 février, 22 mars, 21 juin, 20 septembre, 20 décembre) en 2024 :

ZH	Jacqueline Fehr, conseillère d'État ; Ernst Stocker, conseiller d'État
BE	Christoph Ammann, conseiller d'État ; Christine Häsler, conseillère d'État ; Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État
LU	Ylfete Fanaj, conseillère d'État
UR	Urs Janett, conseiller d'État
SZ	Herbert Huwiler, conseiller d'État
OW	Daniel Wyler, conseiller d'État
NW	Othmar Filliger, conseiller d'État
GL	Kaspar Becker, président de gouvernement ; Markus Heer, conseiller d'État
ZG	Silvia Thalmann-Gut, présidente de gouvernement
FR	Olivier Curty, conseiller d'État
SO	Brigit Wyss, conseillère d'État
BS	Conradin Cramer, président de gouvernement ; Lukas Engelberger, conseiller d'État
BL	Anton Lauber, conseiller d'État
SH	Patrick Strasser, président de gouvernement ; Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État
AR	Hansueli Reutegger, conseiller d'État
AI	Roland Dähler, conseiller d'État ; Ruedi Eberle, conseiller d'État
SG	Marc Mächler, conseiller d'État
GR	Martin Bühler, conseiller d'État
AG	Markus Dieth, président de gouvernement
TG	Walter Schönholzer, président de gouvernement ; Urs Martin, conseiller d'État
TI	Norman Gobbi, conseiller d'État
VD	Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État
VS	Roberto Schmidt, conseiller d'État
NE	Florence Nater, présidente du Conseil d'État
GE	Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'État ; Thierry Apothéloz, conseiller d'État
JU	Jacques Gerber, ministre

Bureau

Le Bureau est l'organe directeur de la CdC. Issus de toutes les régions, les neuf à onze conseillers ou conseillères d'État qui le composent préparent les dossiers de l'Assemblée plénière. La Suisse romande (deux sièges), la Suisse italienne, la Suisse rhéto-romanche, la Suisse orientale, la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse centrale ainsi que les cantons de Berne et de Zurich ont le droit d'être représentés au sein du Bureau. Le ou la présidente de la Fondation ch a également le droit d'y siéger. Ont participé aux séances du Bureau (9 février, 24 mai, 23 août, 8 novembre) en 2024 :

AG/NWRK	Markus Dieth, président de gouvernement, président
BE	Christoph Ammann, conseiller d'État, vice-président
JU/CGSO	Jacques Gerber, ministre, vice-président
ZH	Ernst Stocker, conseiller d'État
ZG/ZRK	Silvia Thalmann-Gut, présidente de gouvernement
GR	Martin Bühler, conseiller d'État
TG/ORK	Walter Schönholzer, président de gouvernement
TI	Norman Gobbi, conseiller d'État
NE/Fch	Florence Nater, présidente du Conseil d'État
GE/CGSO	Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'État

Secrétariat général

Le Secrétariat général se charge des affaires traitées par la CdC. Il prépare les réunions du Bureau et de l'Assemblée plénière, et met en œuvre leurs décisions. Sa gestion a été confiée à la [Fondation ch pour la collaboration confédérale](#). Le ou la secrétaire général·e de la CdC assure également la direction de la Fondation.

Fin 2024, le Secrétariat général CdC affiche un effectif de 26 collaborateurs (17,9 équivalents plein temps) : 23 personnes travaillent à la Maison des cantons à Berne ou de manière mobile, et trois autres représentent la CdC auprès de l'administration fédérale (Division Europe au Secrétariat d'État du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Département fédéral de justice et police). S'y ajoute un collaborateur détaché auprès de la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles.

Effectif au 31.12.2024

Direction*/Secrétariat

- Roland Mayer*, secrétaire général
- Thomas Minger*, secrétaire général suppléant
- Manuela Furrer, cheffe du secrétariat
- Alessio dell'Anna, collaborateur au secrétariat

État-major Communication

- Nicole Gysin*, cheffe de la communication
- Philippe Flück, chargé de communication

Service linguistique

- Pascale Prisset, cheffe du service linguistique
- Léa Coudry, traductrice
- Emmanuel Gaillard, traducteur
- Adrien Pingoud, traducteur
- Franziska Rohmann, assistante du service linguistique

Services centraux

- Andrea Heinimann*, cheffe de secteur
- Rosmarie Bäumlér, spécialiste Finances
- Tanja Kindler, assistante en finances
- Helene Leuenberger, spécialiste RH
- Alessio Dell'Anna, collaborateur Accueil et exploitation MdC
- Sina Rizzi, collaboratrice Accueil et exploitation MdC
- Stagiaire Accueil MdC/secrétariat
- Daniel Bühler, informaticien

Politique extérieure

- Luca Gobbo*, chef de secteur, chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Patrick Matthey, chef suppléant de secteur, suppléant du chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Carlo Cramerì, représentant des cantons au sein de la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles
- Hanspeter Pfenninger, coordinateur Schengen/Dublin, conseiller juridique principal

Politique intérieure

- Thomas Minger*, chef de secteur, secrétaire général suppléant
- Nicole Gysin*, suppléante du chef de secteur, cheffe de la communication
- Regina Bühlmann, collaboratrice scientifique
- Nadine Eckert, cheffe de projet
- Alexander Jungo, responsable RPT
- Marion Knöpfel, collaboratrice scientifique
- Christine Winkelmann, collaboratrice scientifique

La CdC compte en outre un grand nombre de commissions et de groupes de travail chargés de dossiers ou de mandats spécifiques et dispose de délégations au sein d'organes ou de groupes de travail nationaux ou internationaux. Les listes actuelles sont disponibles [en ligne](#).

Comptes 2024

Les comptes sont présentés ici dans une version abrégée. Ils sont traités dans leur intégralité dans le rapport de révision. La fiduciaire Von Graffenried a assuré la révision des comptes annuels le 3 avril 2025. Son rapport figure en [page 24](#).

	Comptes 2024 en CHF	Budget 2024 en CHF	Comptes 2023 en CHF
Contributions cantonales	3 429 157	3 429 158	3 361 920
Autres produits	7 319	–	16 985
Contribution présidence de l'EUSALP	4 363	–	231 710
Contributions CT Confédération et communes	210 000	198 000	147 000
Total produits	3 650 839	3 627 158	3 757 615
Charges de personnel	2 740 685	2 964 000	2 706 797
Charges d'exploitation	595 984	555 500	530 288
Projets et contributions	163 082	45 000	523 137
Conférence tripartite (CT)	100 000	100 000	-5 000
Total charges	3 599 751	3 664 500	3 755 223
Résultat d'exploitation	51 088	-37 342	2 392
Résultat financier	–	-500	–
Excédent de produits	51 088	–	2 392
Excédent de charges	–	-37 842	–
Avoir des cantons au 31.12.	1 267 828		1 216 739

Affichant des charges totales de CHF 3 599 751 (contributions des cantons CHF 3 429 157), les comptes 2023 bouclent sur un excédent de produits de CHF 51 088. Ce montant est porté au crédit des cantons, [conformément à la clé de financement](#). L'avoir s'élève donc à CHF 1 267 828.

Clé de répartition 2024 de la CdC

(selon l'art. 14 de la Convention du 8.10.1993)

Canton	Population résidente moyenne 2021*	Clé en %	Contributions 2024 en CHF
ZH	1 559 042,5	17,91	614 185
BE	1 045 302,5	12,01	411 797
LU	418 336,5	4,81	164 804
UR	36 933,0	0,42	14 550
SZ	162 923,0	1,87	64 184
OW	38 271,5	0,44	15 077
NW	43 707,0	0,50	17 218
GL	41 020,5	0,47	16 160
ZG	129 290,5	1,49	50 934
FR	327 652,5	3,76	129 079
SO	278 853,5	3,20	109 854
BS	196 385,5	2,26	77 366
BL	291 893,0	3,35	114 991
SH	83 551,0	0,96	32 915
AR	55 447,0	0,64	21 843
AI	16 326,5	0,19	6 432
SG	516 874,5	5,94	203 623
GR	200 736,0	2,31	79 080
AG	698 579,0	8,03	275 205
TG	284 436,5	3,27	112 054
TI	351 583,5	4,04	138 506
VD	818 865,0	9,41	322 592
VS	350 856,0	4,03	138 220
NE	176 030,0	2,02	69 347
GE	507 895,5	5,83	200 086
JU	73 753,5	0,85	29 055
Différence d'arrondi			1
Total	8 704 545,5	100,00	3 429 158

* Nombre d'habitantes selon l'Office fédéral de la statistique

La Fondation ch pour la collaboration confédérale rédige par ailleurs chaque année un [rapport financier sur les conférences intercantionales gouvernementales et sectorielles](#). L'Assemblée plénière du 20 décembre a pris acte du rapport 2023.

Rapport 2024 de l'organe de révision



VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK), Bern

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Vermögensrechnung, Erfolgsrechnung und Kostenverteiler) der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der leitende Ausschuss verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz entspricht.

Bern, 3. April 2025 (0/0/1) zab

Von Graffenried AG Treuhand

Stephan Richard
dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte

Bruno Zaugg
dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Beilage:

Jahresrechnung (Vermögensrechnung mit einer Summe von CHF 2'146'626, Erfolgsrechnung mit einem Betriebsergebnis von CHF 51'088.15) und Kostenverteiler

Von Graffenried AG Treuhand
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11

